

# **Landesbibliothek Oldenburg**

## **Digitalisierung von Drucken**

### **De L'Esprit Des Loix**

Ou Du Rapport Que Les Loix Doivent Avoir Avec La Constitution De  
Chaque Gouvernement, Les Moeurs, Le Climat, La Religion, Le Commerce,  
&c.

**Montesquieu, Charles de**

**Amsterdam, 1749**

Chapitre X. Richesses du Clerge.

**urn:nbn:de:gbv:45:1-731**

LIVRE  
TRENTA-  
UNIÈME.

Chap. IX.  
§ X.  
(a) Dans  
Grégoire de  
Tours,

vent se laisser d'admirer la dévotion & la libéralité des *Pepins*. Ils avoient occupé eux-mêmes les premières places de l'Eglise. » Un Corbeau ne crève pas les yeux à un Corbeau », comme disoit *Cbilperic* (a) aux Evêques. *Pepin* soumit la Neuftrie & la Bourgogne : mais ayant pris pour détruire les Maires & les Rois le prétexte de l'oppression des Eglises, il ne pouvoit plus les dépouiller sans contredire son titre & faire voir qu'il se jouoit de la Nation. Mais la conquête de deux grands Royaumes & la destruction du Parti opposé, lui fournirent assez de moyens de contenter ses Capitaines.

*Pepin* se rendit maître de la Monarchie en protégeant le Clergé, *Charles-Martel* son Fils ne put se maintenir qu'en l'opprimant. Ce Prince voyant qu'une partie des Biens Royaux & des Biens Fiscaux avoient été donnés à vie ou en propriété à la Noblesse, & que le Clergé recevant des mains des Riches & des mains des Pauvres, avoit aquis une grande partie des Allodiaux mêmes, il dépouilla les Eglises; & les Fiefs du premier partage ne subsistant plus, il forma (1) une seconde fois des Fiefs. Il prit pour lui & pour ses Capitaines les Biens des Eglises & les Eglises mêmes; & fit cesser un mal qui, à la différence des maux ordinaires, étoit d'autant plus facile à guérir qu'il étoit extrême.

## CHAPITRE X.

### *Richesses du Clergé.*

**L**E Clergé recevoit tant, qu'il faut que dans les trois Races on lui ait donné plusieurs fois tous les Biens du Royaume. Mais si les Rois, la Noblesse & le Peuple trouvèrent le moyen de leur donner tous leurs Biens, ils ne trouvèrent pas moins celui de les leur ôter. La Piété fit fonder les Eglises dans la première Race; mais l'Esprit Militaire les fit donner aux Gens-de-guerre, qui les partagèrent à leurs Enfans; combien ne sortit-il pas de Terres de la Main de Clergé! Les Rois de la seconde Race ouvrirent leurs mains & firent encore d'immenses libéralités; les Normands arrivent, pillent & ravagent, persécutent sur-tout les Prêtres & les Moines, cherchent les Abbayes, regardent où ils trouveront quelque Lieu Religieux; dans cet état combien le Clergé perdit-il de Biens! A-peine y avoit-il des Ecclésiastiques pour les redemander. Il resta donc encore à la piété de la troisième Race assez de Fondations à faire, & de Terres à donner: les opinions répandues & crues dans ces tems-là auroient privé les Laïques de tout leur Bien, s'ils avoient été assez honnêtes-gens. Mais si les Ecclésiastiques avoient de l'ambition, les Laïques en avoient aussi; si le Mourant donnoit, le Successeur vouloit reprendre. On ne voit que querelles entre les Seigneurs

(1) *Karlus plurima Juri Ecclesiastico detrahens prœdium fisco sociavit, ac deinde militibus dispersivit, ex Chro- nico Centulensi, Liv. 2.*